



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-495

Ottawa, le 14 octobre 2005

Golden West Broadcasting Ltd.
Estevan (Saskatchewan)

Demande 2005-0899-7

CJSL Estevan – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Golden West Broadcasting Ltd. afin de changer le périmètre de rayonnement autorisé de l'entreprise de programmation de radio CJSL Estevan, en changeant les paramètres de jour à des paramètres de nuit. La titulaire a indiqué que cette modification entraînera un léger changement du périmètre de rayonnement de jour et aucun changement au périmètre de rayonnement de nuit.
2. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment où le ministère de l'Industrie aura confirmé que ses exigences techniques ont été satisfaites et qu'un certificat de radiodiffusion sera attribué.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>